

ANNEXE 2 - DÉCLARATION SOLENNELLE DU MEMBRE À LA RETRAITE

Je déclare :

- avoir 55 ans ou plus ;
- n'exercer ni superviser aucune activité professionnelle réservée aux psychologues, notamment la psychothérapie, l'évaluation et le diagnostic, rémunérée ou non ;
- n'occuper aucune fonction, rémunérée ou non, qui exige d'être psychologue.

Je m'engage à aviser, par écrit, le Secrétaire général de l'Ordre de toute modification à cet égard et à acquitter, s'il y a lieu, les sommes dues.

Signature N° Permis Date

ANNEXE 3 - DÉCLARATION SOLENNELLE DU MEMBRE À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

Je déclare :

- être absent du Québec pour une période minimale de 12 mois.
Veillez préciser les dates :

du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____
jour mois année jour mois année

OU

- travailler exclusivement à l'extérieur du territoire québécois pour une période minimale de 12 mois.
Veillez préciser les dates :

du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____
jour mois année jour mois année

Veillez noter que le statut de membre à l'extérieur du Québec ne confère pas un droit de pratique à l'extérieur du Québec.

Je m'engage à aviser, par écrit, le Secrétaire général de l'Ordre de toute modification à cet égard et à acquitter, s'il y a lieu, les sommes dues.

Signature N° Permis Date

ANNEXE 4 - DÉCLARATION SOLENNELLE DU MEMBRE EN CONGÉ PARENTAL

Je déclare :

- interrompre mes activités professionnelles en raison d'un congé de maternité ou de paternité pour une période maximale de 12 mois consécutifs.
Veillez préciser les dates :

du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____
jour mois année jour mois année

Je m'engage à aviser, par écrit, le Secrétaire général de l'Ordre de toute modification à cet égard et à acquitter, s'il y a lieu, les sommes dues.

Signature N° Permis Date

Vous pouvez changer de catégorie de cotisation en cours d'année. Pour ce faire, vous devez aviser le Secrétaire général de la modification au moment où elle est effective. Il n'y aura aucun remboursement pour les changements de catégorie rétroactifs.